



Association loi 1901, déclarée le 08 juillet 1999 sous le N° 812, JO du 31 juillet 1999

## **L'orientation, une réforme nécessaire**

**Fichier PDF 2 pages**

Une table ronde organisée dans le cadre du colloque « orientation » du Syndicat des enseignants Unsa a permis de croiser les attentes de divers acteurs de l'école qui tous ont délivré le même message : il est plus que nécessaire de préparer et accompagner les élèves dans leur orientation. Pourquoi l'institution ne donne t'elle pas des directives en ce sens ? Marc Fourest, président de la FCPE signalait que pas plus que les parents, les élèves ne sont égaux devant l'orientation. L'éducation en ce domaine ne se développe pas suffisamment. Il regrette que ce soit les résultats scolaires qui fassent l'orientation plus que l'aspiration des élèves. De son côté Jean Prost, président de l'Union professionnelle des artisans soulignait les importants besoins de renouvellement dans son secteur et la nécessité de qualifier au delà du CAP.

Olivier Brunel Chef du service académique d'information et d'orientation, a rappelé qu'il s'agissait de passer d'une conception « répartitrice » effectuée par le système éducatif à une orientation éducative développant des compétences à s'orienter. « La conception de l'orientation-décision pour les élèves devrait devenir celle d'une décision par l'élève ». La politique académique en ce domaine demande en priorité le développement de l'éducation à l'orientation, basée sur une approche plus « incarnée » de la réalité professionnelle, reposant sur l'accès à un parcours qualifiant pour tous les élèves et des modalités d'information adaptées à l'époque, s'appuyant aussi sur des outils d'observation et de diagnostic. Le rôle des Centres d'information et d'orientation doit être renforcé et les politiques d'établissement clairement affichées en ce sens.

André Legrand soulignait l'incapacité de l'institution à mettre en place des dispositifs pilotés. Il regrette que l'élève soit trop souvent considéré comme un mineur sans capacités d'autonomie. Pour lui l'éducation à l'orientation a également le mérite d'établir une nouvelle relation enseignant/enseigné et de poser le problème de l'évaluation. Par ailleurs, souligne t'il en réponse à une interrogation de Charles Pioch, proviseur de lycée professionnel, s'il faut multiplier les passerelles, celles-ci doivent fonctionner dans les deux sens et pas seulement d'un « haut » vers un « bas ». L'absence de choix institutionnels qui caractérise la situation actuelle n'apporte aucune réponse au besoin de choix et profite aux seuls initiés qui agissent alors que les autres subissent. Il a aussi constaté l'insuffisance de développement des services d'information et d'orientation.

apprendre et s'orienter

Siège : 7, rue d'Alger – 34000 Montpellier – 0033 4 67 58 70 40 / 0033 6 22-19-38-41

[jmquiessse@wanadoo.fr](mailto:jmquiessse@wanadoo.fr)

Internet Explorer :<http://www.apprendreetsorienter.org>



Association loi 1901, déclarée le 08 juillet 1999 sous le N° 812, JO du 31 juillet 1999

En conclusion Olivier Brunel a évoqué le divorce qui risquait de se produire entre la conception actuelle de l'orientation dans la formation initiale et le système de plus en plus individualisé qui se développe au sein de la formation continue.

Jean-Marie Quiesse 2004